

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 MARS 2009 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christophe DIELEN, Raphaël SOTON, Adjoint ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Patricia FOUCAULT, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Monsieur Eric MARTIN donne pouvoir à Monsieur Luc RODET

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 03 février 2009 et propose de rajouter un point à l'ordre du jour, intitulé « Assainissement du Hameau de Villeneuve – Convention de servitude de passage de canalisations ».

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS et APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008

BUDGET COMMUNAL

Monsieur Ludwig MONTAGNE, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2008 de la commune étudié par la commission des finances.

Les totaux, conformes aux comptes de gestion du Percepteur, sont les suivants :

Section de fonctionnement	Recettes de l'exercice	951 073,56 €
	Dépenses de l'exercice	829 804,65 €
	Excédent de fonctionnement 07 :	267 499,60 €
Section d'investissement	Recettes de l'exercice	350 171,28 €
	Dépenses de l'exercice	400 962,55 €
	Déficit d'investissement 07 :	279 753,40 €
Résultat global de clôture 2008	58 223,84 €

Le Conseil Municipal vote également l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2008 qui s'élève à 388 768,51 €.

La répartition s'effectue de la façon suivante :

pour 331 000 € en section d'investissement au compte 1068

pour 57 768,51 € en section de fonctionnement (report à nouveau créateur – ligne 002)

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Le compte administratif, le compte de gestion et les affectations de résultats sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2008 du service public d'assainissement, conforme au compte de gestion, se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes de l'exercice.....	78 528,38 €
	Dépenses de l'exercice.....	14 775,17 €
	Excédent de fonctionnement 07....	193 308,56 €
Section d'investissement	Recettes de l'exercice.....	35 557,06 €
	Dépenses de l'exercice.....	55 417,56 €
	Déficit de l'investissement 07.....	9 150,19 €
Résultat global de clôture 2008	+ 228 051,08 €

Le résultat d'exploitation qui s'élève à 257 061,77 € est répartie comme suit :

- pour 30 000 € en section d'investissement au compte 106
- pour 227 061,77 € en section de fonctionnement

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Le compte administratif, le compte de gestion et les affectations de résultats sont approuvés à l'unanimité.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2009

Le vote des subventions communales attribuées aux associations est reporté à la séance municipale suivante.

PARTICIPATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les factures de fournitures scolaires nécessaires à la bonne marche des écoles maternelles et primaires publiques sont réglées par l'intermédiaire de l'association du Sou des Ecoles.

Monsieur le Maire propose l'attribution d'un crédit de 40 euros par enfant. 184 élèves fréquentent l'école publique. Les effectifs sont répartis comme suit : 66 maternelles et 118 primaires.

Le montant attribué par le Conseil Municipal au Sou des Ecoles sera versé globalement en début d'année scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au Sou des Ecoles pour l'année scolaire 2009/2010 une participation pour fournitures scolaires de $184 \times 40 \text{ €} = 7\,360 \text{ €}$.

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE STE-MARIE - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi sur le contrat d'association pour l'école privée de la commune. Le montant de la participation a été calculé par la Commission des Finances comme pour l'école publique soit 362,84 € par élève.

Il y a cette année 17 élèves de Saint-Barthélemy de Vals à l'école privée Ste-Marie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le calcul de la Commission des Finances et décide de payer à l'école Ste-Marie la participation de 362,84 € par élève, soit pour 17 élèves de St-Barthélemy de Vals une somme totale de 6 168,28 €.

REFORME DES VACATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2005, le conseil municipal a fixé le montant des vacations funéraires à 30 €.

La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la législation funéraire a modifié le régime des vacations funéraires en restreignant les cas qui feront l'objet d'une surveillance. Il s'agit des :

- Transports de corps hors de la commune de décès,
- Opérations d'exhumation, de translation et ré-inhumation des restes mortels (notamment à l'occasion de la reprise de concessions funéraires),
- Opérations de crémation de corps d'une personne décédée.

Parallèlement, le montant unitaire de la vacation est encadré et doit être compris entre 20 et 25 €.

Il appartient par conséquent au conseil municipal de rectifier le montant des vacations funéraires. A l'unanimité, ce montant est fixé à 20 € par vacation à partir du 01 avril 2009.

ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DE VILLENEUVE - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'assainissement sont actuellement en cours au Hameau de Villeneuve.

Afin de raccorder ce quartier à la station d'épuration intercommunale située à Saint-Vallier, il est nécessaire dans un premier temps de se raccorder au réseau d'assainissement de Saint-Uze. Pour cela, des travaux vont devoir être exécutés sur des terrains de particuliers.

Monsieur le Maire propose de signer avec chaque propriétaire une convention de servitude de passage de canalisations et d'utilisation de tréfonds pour effectuer les travaux concernant l'assainissement du Hameau de Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage de canalisations et d'utilisation de tréfonds avec chaque propriétaire, pour effectuer les travaux concernant l'assainissement du Hameau de Villeneuve.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- La disparition de l'ingénierie publique du champ concurrentiel dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Un courrier sera adressé à Monsieur le Préfet de la Drôme pour lui faire part de notre vive inquiétude à ce sujet.
- L'aménagement esthétique des réseaux en bordure de la VC n°4 au poste « Champ de Mars » par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

La liste des fêtes et manifestations du mois de Mars 2009 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,

Pierre MONTAGNE.